



Procès Verbal de la réunion du 7 Février 2007.

La réunion s'est tenue à l'hôtel Vendôme à Bruxelles. Les partenaires sociaux : EFFAT et CEETAR souhaitent la bienvenue aux participants¹ et proposent l'ordre du jour suivant :

- 1- Adoption du PV de Münster et évaluation de la conférence.
- 2- Questionnaire discuté à Münster : Première synthèse et décision sur le contenu
- 3- Modules de formation, proposition de contenu
- 4- Travaux futurs
- 5- Divers

Les participants acceptent l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

- 1- Le **Procès-verbal** de la réunion de Münster est adopté. Les participants ont jugé positive l'initiative de tenir cette réunion du groupe de travail à Münster lors de l'exposition des entreprises rurales de services (ESR). Cette exposition a été jugée très intéressante, par l'ensemble des participants (salariés que des entrepreneurs).

La réunion avec les représentants des nouveaux pays a été également appréciée par les participants vu qu'un échange fructueux a eu lieu.

Le Secrétaire Général de la CEETAR, M. MARIS informe le groupe de travail de la tenue de leur Bureau à Berlin et de la candidature de M. NAPIAS, originaire de France, comme futur Président. Il a également félicité la demande conjointe des 2 partenaires sociaux de leur volonté de formaliser le dialogue social à l'échelle européenne.

¹ Liste jointe en annexe



2- Patrick CAUDRON, pour le Réseau « **Projectives** » présente le 1^{er} **compte rendu des réponses au questionnaire** ainsi qu'une ébauche de synthèse afin que chacun puisse se positionner. Ces documents sont fournis en annexe du présent procès-verbal.

La discussion qui a suivi a été très fructueuse et a naturellement porté essentiellement sur la formation professionnelle sous ses différents modèles et étapes. Quelques modifications sont sollicitées afin d'intégrer les réponses des représentations d'employeurs qui se sont engagées à retourner le questionnaire à l'issue de cette réunion. L'expert précise qu'il sera procédé à l'intégration de ces compléments attendus, mais précise que, en tout état de cause, il faut fixer un délai qui ne pourra être dépassé, désormais (cf. date de fin de projet). Arnd SPAHN est d'accord avec cette contrainte et propose que ce délai ne dépasse pas une quinzaine de jours.

La question de l'harmonisation au niveau européen a été abordée par plusieurs membres. La plupart ont estimé que la question centrale n'était pas tellement l'harmonisation, mais davantage l'identification des besoins relatifs aux différents modules, et l'offre de formation qui doit être homogène, et non harmonisée, ce terme pouvant être interprété diversement.

Enfin, dans le détail, la restitution des questionnaires a soulevé plusieurs points de discussion relatifs à l'intégration ou non des éléments suivants dans les modules de formation :

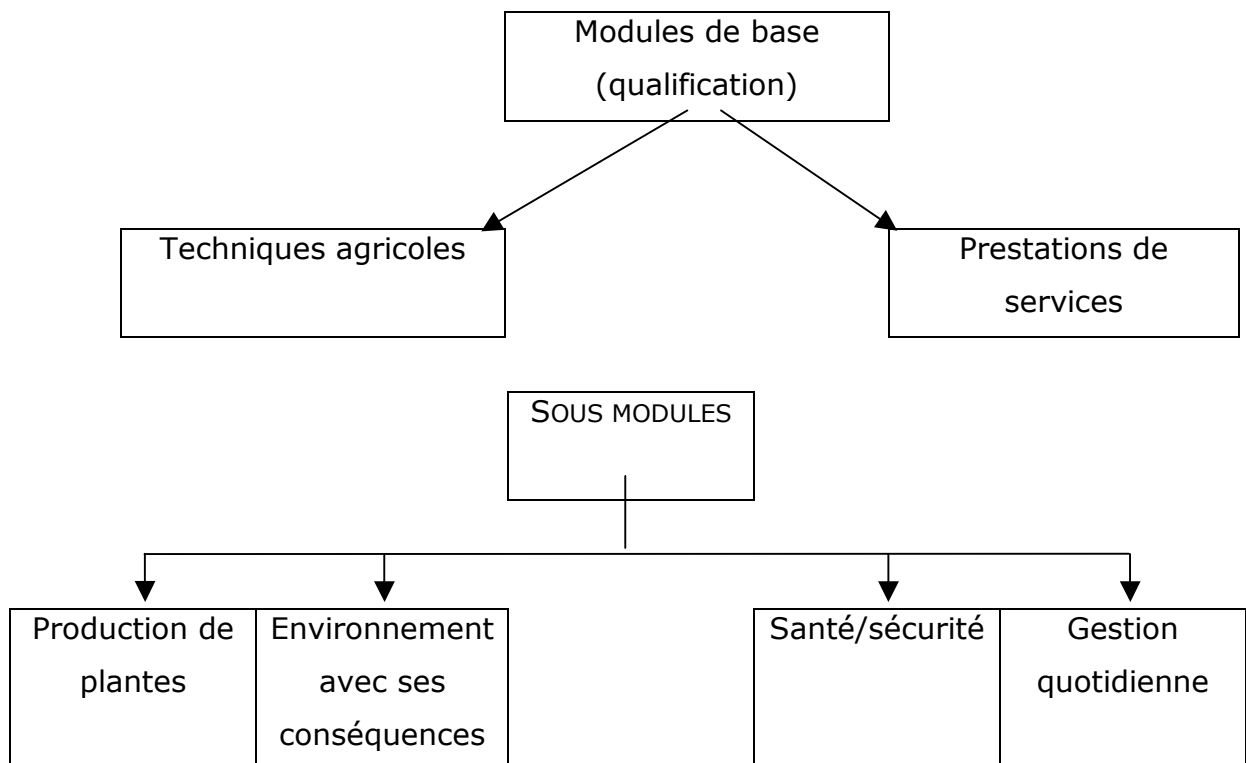
- Sécurité de l'environnement
- Comment transposer les mesures européennes au niveau national.
- Quels examens intermédiaires dans la formation, à quels niveaux se situent-ils et quelle périodicité ?
- Après quelle durée de formation les examens devront-ils se réaliser ?

- Questions sur l'intégration des travailleurs saisonniers
- Mise en relation entre la théorie et la pratique
- Quelles informations donner aux clients dans le cadre du travail de bureau ?
- Quels droits pour les travailleurs et quelle représentativité ?
- Quelle formation pour les conducteurs d'engins appelés à conduire sur les routes ?

En conclusion du débat il a été proposé de trouver un consensus sur les différents modules lors de la réunion du 4 avril avec une proposition de prise de décisions lors de la plénière du 26 avril 2007. Il est évident que pour cette prise de décisions les participants seront mandatés par leurs instances respectives. La présentation des modules est reprise ci-dessous.

3- Modules de formation

Arnd Spahn introduit le débat sur les modules en les résumant sous le schéma suivant :





D'autres sujets et thèmes sont présentés comme pistes d'évolution à terme, comme par exemple les activités de sylviculture, ainsi que

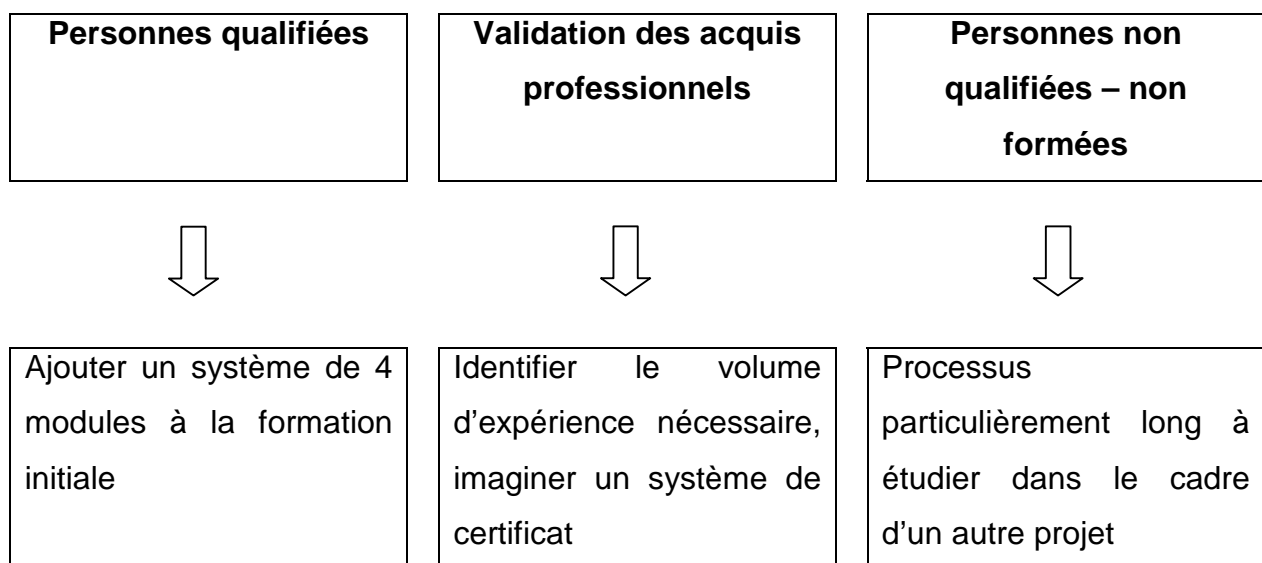
- Forestiers : Abattage
- Services de l'hiver
- Services communaux
- Importance des services d'hiver en Europe du nord

Les modules européens sont la base de la conception de l'offre de formation.

Débat avec l'assemblée :

La question de la plus-value a été posée en relation avec le développement de nouveaux champs d'activités. Même si la formation a un coût, elle apporte un déterminant de valeur ajoutée aux.

Arnd APAHN reprend le schéma présenté lors de la réunion de novembre, portant sur la classification des groupes identifiés comme bénéficiaires du processus à l'étude. Ce schéma reprenait les trois groupes suivants :





Il reprend ensuite les priorités définies comme tel lors de cette même réunion et rappelle que la réflexion doit être menée selon ce schéma, dans l'ordre des priorités prévu en novembre.

Eddy KLÖCKER revient également sur l'importance d'une formation performante et la certification des entreprises de services comme élément déterminant leur développement : il rappelle que c'est dans cet esprit que la réflexion s'est déroulée lors des différents groupes de travail. C'est dans ce même esprit que les groupes de travail ont reconnu la nécessité à développer les Entreprises de Services à la Ruralité, et que l'apprentissage à de nouvelles techniques permet le développement d'autres qualifications qui, elles mêmes, sont vitales pour le développement et l'avenir des entreprises du secteur. Il insiste sur l'utilité à développer les modules dans l'ensemble des Etats en tenant compte de l'organisation des systèmes de formation au sein des Etats membres, en particulier du coût et de sa prise en charge : pour certains Etats membres, ce sera l'état, pour d'autres ce sera selon un système paritaire ou encore une prise en charge par l'entreprise. Ces modules seront la base de travail pour l'avenir. La discussion doit donc également se mener au niveau national avec des pratiquants de la formation.

4- Travaux futurs :

Les deux responsables, Arnd Spahn et Eddy KLÖCKER, annoncent qu'une suite sera donnée à ce projet, en sollicitant l'aide de la Commission européenne, notamment pour permettre la conception des modules tel qu'il a été proposé lors de cette réunion. La réunion prochaine, fixée au 4 avril 2006, doit permettre :

- De finaliser le rapport des experts, suite aux compléments d'information qui restent en attente de retour ;
- D'arrêter une position sur la conception du futur projet relatif aux modules à développer.



5- Aucun point divers n'étant proposé les responsables remercient les interprètes et souhaitent un bon retour aux participants



LIST OF PARTICIPANTS /TEILNEHMERLISTE/ LISTE DES PARTICIPANTS S

Country	NAME, First name	European social partner
BELGIUM	VAN BOSCH, Johan	CEETTAR
DENMARK	GROTH, Erik	CEETTAR
FRANCE	SUPLICE, Pierre	EFFAT
GERMANY	BARTELS, Holger	EFFAT
	RENFTEL, Pirko	CEETTAR
ITALY	MOCCIARO, Giacomo	CEETTAR
NETHERLANDS	MARIS, Jan	CEETTAR
POLAND	SZUSZKIEWICZ, Barbara	CEETTAR
	SIENKIEWICZ, Marian	EFFAT
Experts	KLAPUCH, Jean-Pierre	Réseau Projectives
	CAUDRON, Patrick	Réseau Projectives
EUROPEAN Secretariats	KLÖCKER, Eddy	CEETTAR
	SPAHN, Arnd	EFFAT